# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº II-2178

présenté par M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, Mme Pujol et M. Meizonnet

#### **ARTICLE 20**

#### ÉTAT B

#### Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	500 000 000	0
Protection maladie	0	500 000 000
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 500 000 000 d'euros de l'action 02 "Aide médicale de l'État" du programme 183 "Protection maladie", vers l'action 11 "Pilotage de la politique de santé publique" du programme 204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins".

En effet, la crise sanitaire a particulièrement impacté la santé physique et psychologique des Français et les partenaires associatifs ont été touchés dans leur fonctionnement. Ces partenaires sont ART. 20 N° II-2178

primordiaux dans l'accompagnement des malades, qu'il s'agisse de la lutte et la prévention des addictions, de la santé mentale ou encore de la santé sexuelle.

Le budget de l'Aide médicale de l'État (AME) est en augmentation de plus de 2% a plus d'un milliard d'euros et est au delà de la raison. Cette aide bénéficie aux seules personnes en situation irrégulière, qui n'ont donc pas respecté les lois de la République. L'AME constitue un appel d'air pour une immigration incontrôlée et illégale. Alors même que nos hôpitaux et notre système de santé sont au bord de la rupture, par manque de moyens, par manque de personnel, et que tous les Français ne peuvent accéder à une offre de soins et à un accompagnement, le budget de l'AME n'apparaît pas compréhensible et acceptable.

Par conséquent, afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des malades il apparaît nécessaire d'augmenter les crédits à destination des partenaires associatifs. Les 720 000€ prévu dans le budget de l'État sont très largement insuffisant pour ces maillons essentiels dans la politique de santé publique.